

# Coopération franco-marocaine équipement & transports

## Programme 2005

Après le programme triennal de coopération 2001-2004 entre la direction des routes de France et la direction des routes et de la circulation routière du Maroc, le champ de la collaboration technique et scientifique s'est élargi en 2005 à de nouveaux secteurs : transports routiers et sécurité des transports routiers, équipements publics, aviation civile, bâtiment et travaux publics, gestion des emplois et des compétences.

En outre, un volet de coopération entre services déconcentrés a été initié, qui implique cinq binômes de directions départementales / régionales de l'équipement côté français, et directions régionales / provinciales de l'équipement côté marocain. Les thèmes de travail sont : la sécurité routière, le management des projets routiers, la gestion des ouvrages d'art, la modernisation des services et les relations entre déconcentration et décentralisation.

La mise en œuvre du programme se traduit par des déplacements d'experts, l'assistance à la production de guides et cahier des charges, la systématisation d'échanges dans des domaines variés entre services déconcentrés. Le suivi et la mise en œuvre du programme ont été confiés à l'Isted. Le financement est assuré par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Maroc. Des experts sont mis à disposition par le ministère de l'Équipement français.

Des chefs de projet sont désignés pour chaque action ou axe du programme. En liaison avec eux, l'Isted contribue à définir les actions de coopération, participe à la recherche des partenaires, organise les missions et assure la coordination avec les interlocuteurs marocains.

De nombreux services du ministère de l'Équipement sont mobilisés : direction générale des routes (DGR), direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR), direction générale de la mer et des transports (DGMT), direction générale du personnel et de l'administration (DGPA), CGPC, LREP, CSTB, LCPC, Certu, direction générale de l'aviation civile (DGAC), DDE et DRE. D'une manière générale, tous les acteurs des secteurs de l'équipement et des transports, qu'ils soient publics ou privés, peuvent être concernés et sollicités.

Le programme 2005 a mobilisé des moyens financiers importants de la part du ministère des Affaires étrangères, dont la gestion a été confiée à l'Isted.